



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille quinze, le lundi 26 octobre à 18h00 heures, le Conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 20 octobre conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, Adjoints au Maire. Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme BERNARD, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICH, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. FERRARA, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. LEONETTI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. VANNUCCI	à	Mme RUGGERI-ZANETTACCI
M. ARESU	à	Mme VILLANOVA
Mme CORTICCHIATO	à	Laurent MARCANGELI
M. CAU	à	Mme FELICIAGGI
Mme JEANNE	à	M. PUGLIESI
Mme SANTONI-BRUNELLI	à	M. SBRAGGIA
M. MONDOLONI	à	Mme COSTA-NIVAGGIOLI
Mme MASSEI	à	Mme ZUCCARELLI
M. CHAREYRE	à	M. HABANI
M. DELIPERI	à	Mme FLAMENCOURT
Mme GRIMALDI D'ESDRA	à	M. FALZOI
M. BASTELICA	à	M. LUCIANI
Mme GIACOMETTI	à	M. LEONETTI

Etaient absents :

M. KERVELLA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	32
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme ZUCCARELLI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 26 octobre 2015

Délibération N°2015/ 368

Maîtrise d'œuvre partielle pour l'aménagement hydraulique de la zone du Vazzio et la remise à niveau des voies et réseaux divers. Autorisation de signer et exécuter le marché.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée,

La présente consultation a pour objet la maîtrise d'œuvre partielle pour l'aménagement hydraulique de la zone du Vazzio et la remise à niveau des voies et réseaux divers. Il s'agit d'études d'avant-projet de réaménagement hydraulique du Vazzio et des actions complémentaires à entreprendre en matière de voies et réseaux divers. Celles-ci ont pour but non seulement de définir précisément les interventions à réaliser pour mener à bien le réaménagement du Vazzio (hydraulique, réseaux et voiries divers) mais aussi de fixer les dispositions financières de répartition de l'opération entre les différents intervenants. L'avant-projet permettra également de lancer les procédures réglementaires liées à l'opération (autorisation loi sur l'eau, déclaration d'utilité publique, étude d'impact etc...).

La Ville d'Ajaccio, la Collectivité Territoriale de Corse, la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien, la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ajaccio et le Conseil Départemental de la Corse-du-Sud ont constitué un groupement de commandes pour le lancement du présent marché de prestations intellectuelles, et la Ville d'Ajaccio a été désignée en qualité de mandataire du groupement.

La procédure choisie est celle d'un appel d'offres ouvert passé en application des articles 33 3^oal., 57 à 59, et 74 III al. 5b du Code des marchés publics.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé aux organes de publication BOAMP/JOUE le 04 juin 2015. La date limite de remise des offres a été fixée au 16 juillet 2015 à 11h00.

La durée du marché est de 36 mois.

La prestation de maîtrise d'œuvre comporte une tranche ferme et 5 tranches conditionnelles désignées comme suit :

<i>Tranche</i>	<i>Désignation</i>
Tranche ferme	Réalisation des études préliminaires (EP) et des études d'avant-projet (AVP)
Tranche conditionnelle 1	Etude d'impact
Tranche conditionnelle 2	Autorisation Loi sur l'eau
Tranche conditionnelle 3	Déclaration d'utilité publique et enquête parcellaire
Tranche conditionnelle 4	Mise en compatibilité du document d'urbanisme
Tranche conditionnelle 5	Assistance à l'information, la communication et la concertation

Les variantes n'étaient pas autorisées et les critères d'analyse des offres étaient les suivants :

<i>Critères et sous-critères</i>	<i>Pondération</i>
Critère : Valeur technique appréciée au regard de :	80%
la qualité des moyens humains dédiés et du schéma organisationnel de l'équipe	30%
la pertinence et la qualité de la méthode au regard du contexte	30%
la cohérence et la qualité du planning conformément aux délais fixés	20%
Critère : Prix des prestations	20%

La Commission d'appel d'offres en sa séance du 13 octobre 2015 a décidé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre partielle pour l'aménagement hydraulique de la zone du Vazzio et la remise à niveau des voies et réseaux divers à l'entreprise qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'analyse des offres.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer et exécuter le marché relatif à la maîtrise d'œuvre partielle pour l'aménagement hydraulique de la zone du Vazzio et la remise à niveau des voies et réseaux divers avec le groupement d'entreprises suivant :

Groupeement conjoint SAFEGE - ARTELIA

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de Antoine Paolini, conseiller municipal délégué
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le Code des Marchés Publics décret 2006-975 du 1^{er} août 2006,

Vu l'arrêté municipal n°2015/233 du 18 février 2015 portant constitution du Comité d'ouverture des plis pour les procédures de marchés publics,

Vu l'arrêté municipal n°2015/123 du 20 mai 2015 portant constitution d'un jury de Commission d'appel d'offres en vue de la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre partielle relative à l'aménagement hydraulique de la zone du Vazzio et la remise à niveau des voies et réseaux divers,

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du lundi 26 octobre 2015 ;

Considérant le choix opéré par la Commission d'appel d'offres de la Ville qui dans sa séance du 13 octobre 2015 est chargée d'attribuer le marché à l'entreprise qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'analyse des offres.

AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

À signer et exécuter le marché relatif à la maîtrise d'œuvre partielle relative à l'aménagement hydraulique de la zone du Vazzio et la remise à niveau des voies et réseaux divers avec le groupement d'entreprises suivant :

Groupeement conjoint SAFEGE – ARTELIA pour un montant de 90 250 € HT

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20151030-2015_368-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/10/2015

Publication : 30/10/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE



Laurent MARCANGELI